

Mairie de VER SUR MER
4 place Amiral Byrd
14114 VER SUR MER
Tel : 02 31 22 20 33

email : commune@versurmer.fr

DÉPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX
CANTON DE COURSEULLES SUR MER

COMMUNE DE VER-SUR-MER

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 2 mars 2023

Date de convocation : 2 février 2023 Date d'affichage : 23 février 2023
Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois, le deux du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERET, le Maire.

Étaient présents : Jean-Luc VERET - Cécile MACHUREY - Jean-Claude MARIE - Gérard MARCIA - Lysiane LEDUC-DREAN - Marie-Claude HOFFNUNG - Ludovic MAULNY - Pascale CLAUSER - Jean-Bernard MAILLARD - Éric POTIER - Philippe BERTEMONT - Philippe ONILLON - Marie-Laure PAIN - Jean CHANAL.

Absents excusés - Pouvoir :

Houria BADEK donne pouvoir à Ludovic MAULNY
Françoise COUTAND donne pouvoir à Éric POTIER
Catherine INNOCENT donne pouvoir à Lysiane LEDUC-DREAN
Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD
Marie-Christine DEHLINGER donne pouvoir à Philippe ONILLON

Secrétaire de séance : Pascale CLAUSER désignée à l'unanimité

COMMUNICATION DU MAIRE

- 1 - La devise de la France, Liberté, Égalité, Fraternité, sera inscrite sur le fronton de la mairie.
- 2 - Les demandes de subvention aboutissent. Pour l'avenue du Général Ailleret et le parc Loisirs/Nature, les montants DETR/DSIL alloués n'ont pas encore été communiqués.

3 - Chemin de la Roque : ce chemin est depuis une trentaine d'année fermé pour permettre le passage des bêtes vers le point d'eau. Le Maire a signé une convention avec les frères Calenge et les remercie pour leur bonne volonté à résoudre un problème de presque 30 ans. Le statut de chemin communal de ce chemin est confirmé et le passage sera ouvert autant que possible au public pendant la période où les animaux sont à l'étable, soit du 30 novembre au 15 mars de chaque année et ce pendant toute la durée d'exercice professionnel des deux agriculteurs. Le chemin redeviendra ensuite un chemin accessible à tous, toute l'année.

4 - Hygiénisation des boues : Un investissement de plus de 30 000 € a été fait par la commune à la demande du Préfet pour le chaulage des boues issues de la station d'épuration. Cette obligation a été levée par un décret du Préfet.

5 - Un permis de construire a été délivré pour une résidence hôtelière sur le terrain dit « d'Argenteuil ». Monsieur le Maire a essayé de voir si on pouvait envisager un EPHAD sur ce terrain, il lui a été répondu que le Département ne créait plus d'EHPAD. La loi interdira l'artificialisation de nouvelles terres à partir de 2050, il faudra donc construire sur des terrains déjà constructibles, densifier l'habitat. Cette construction permettra d'accueillir des touristes plutôt que de transformer des pavillons en locations saisonnières et, donc de maintenir de l'habitat pour des familles. P.ONILLON indique que cette construction rapportera la taxe d'aménagement à la Mairie.

6 - La commune a accepté l'installation d'un manège de chevaux de bois sur la place Churchill pendant l'été.

Monsieur le Maire souhaite rajouter deux points à l'ordre du jour : sur une convention de maîtrise d'ouvrage pour le revêtement de l'av. du G^{al} Ailleret, et sur un hommage à Monsieur J.P.DUPONT. La modification de l'OdJ est acceptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2022

L.MAULNY demande que soit rajoutée la discussion qui a eu lieu sur le sens de circulation de l'avenue de la Provence.

JL VERET indique que les CR sont déjà très détaillés et que tout ne peut être repris dans le CR. Les gens intéressés par les sujets discutés sont invités à venir assister au conseil municipal pour entendre tous les débats. Ce sujet sera de toute façon re-discuté après la fin des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour l'approbation du CR : 13 pour ; 4 contre ; 2 abstentions.

DÉLIBÉRATION 2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023

ML.PAIN précise qu'au Conseil municipal du 30 janvier, elle était absente et excusée, contrairement à ce qui est indiqué. L'erreur est réparée.

P.ONILLON demande que les modifications qu'il a signalées soient incluses, ce qui a été fait.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 3 - ÉLECTIONS REPRÉSENTANTS CONSEILS MUNICIPAUX AUX COMMISSIONS THÉMATIQUES STM

STM signale des absences répétées aux commissions et demande des propositions de la part des communes pour de nouveaux participants lorsque les titulaires ne viennent jamais.

Par délibération du Conseil Communautaire STM n°DEL2020_59, Madame Houria BADEK a été élue comme référente scolaires à la Commission « *Affaires scolaires et transports scolaire* ».

Mr le Maire signale que H.BADEK ne peut que très rarement participer aux commissions en raisons de ses contraintes professionnelles, comme elle l'a expliqué dans un courrier qu'elle lui a adressé avec ses excuses. Attendu que Madame Houria BADEK souhaite être remplacée de ses fonctions de référente scolaire,

Attendu que Monsieur Philippe BERTEMONT se présente à ce poste,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE l'élection de Monsieur Philippe BERTEMONT comme candidat à présenter à la Commission « *Affaires scolaires et transports scolaire* » du Conseil Communautaire STM, à l'unanimité.

Par délibération du Conseil Communautaire STM n°DEL2020_59, Monsieur Daniel DESCHAMPS a été élu comme référent à la Commission « *Protection de l'environnement, transition énergétique, développement durable et gestion des déchets ménagers* ».

Attendu que Monsieur Daniel DESCHAMPS ne participe plus depuis 2 ans à la Commission et qu'il est systématiquement absent du fait de son déménagement en Bretagne, il y a lieu d'élire, malgré son opposition, un membre du Conseil Municipal pour pallier à cette défaillance,

Attendu que Monsieur Ludovic MAULNY se présente à ce poste,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE l'élection de Monsieur Ludovic MAULNY comme candidat à présenter à la Commission « *Protection de l'environnement, transition énergétique, développement durable et gestion des déchets ménagers* » du Conseil Communautaire STM

VOTE : POUR : 11 - CONTRE : 7 - ABSTENTION : 1

P.ONILLON demande si des membres de la minorité pourrait participer à ces commissions.

L.LEDUC DREAN suggère que la minorité propose des noms au moment du vote. Elle indique que les absences aux commissions de STM ne sont pas spécifiques à Ver, elles sont assez nombreuses.

Point 4 - Arrêt de la collecte déchets verts :

STM a décidé l'arrêt de la collecte des déchets verts notamment pour des problèmes financiers et de postures des agents qui génèrent des troubles musculo-squelettiques.

Pour les tontes, il est fortement recommandé à chaque citoyen de créer dans son jardin un coin « compost ». Il n'y a rien à faire d'autre que d'y déposer les déchets qui se transforment naturellement en terreau en plusieurs mois ; c'est naturel. Ce doit être la priorité dans une

commune rurale comme Ver. On peut également utiliser une tondeuse qui broie l'herbe qui n'est donc plus à ramasser (mulch).

Pour les déchets de taille de haie, le SEROC propose de venir dans la commune les broyer. Les tailles de haies ne devraient pas avoir lieu entre le 15 mars et le mois de juillet car c'est la période de nidification des oiseaux. La mairie ouvre donc un site d'entreposage des tailles de haies, sur le terrain communal voie du Débarquement, à deux reprises : le mercredi 11 mars et le samedi 15 mars. Les vérois seront informés de la date où ils pourront venir récupérer les broyages s'ils veulent pailler dans leur jardin. Le reste sera récupéré par la commune, voire proposé à des professionnels du jardinage s'il y en a en excès.

Un deuxième broyage sera organisé en automne.

Il s'agit d'une expérimentation gratuite du SEROC. Ceci devrait faire baisser la taxe d'ordure ménagère, ou plutôt de l'empêcher d'augmenter trop vite.

P.BERTEMONT s'inquiète pour les personnes âgées, si le ramassage des déchets verts est supprimé. Son avis est partagé par MC.HOFFNUNG.

L.LEDUC DREAN indique que ce sujet a déjà été abordé plusieurs fois au conseil municipal et que c'est au niveau de STM qu'il faut défendre ce point de vue.

Vote pour le broyage avec ouverture au public les 11 et 15 mars, avenue du Débarquement : 17 pour, 1 contre, 1 abstention.

POINT 5 - COLLECTE OM INCITATIVE :

L. MAULNY indique que STM réfléchit depuis plus d'un an à l'incitation à réduire le volume de déchets ménagers. Une mise en œuvre obligatoire devra advenir en 2025. L'instauration d'une part variable de la taxe en fonction des déchets ramassés a déjà été faite dans certaines villes, cela a généré une baisse de 20% des déchets.

La collecte restera une collecte à la porte. Les coûts seront calculés « à la levée », c'est-à-dire à chaque poubelle levée et versée dans le camion. Actuellement la taille des poubelles est définie par le nombre de personnes dans le foyer.

L.LEDUC DREAN indique que beaucoup de choses sont encore au stade de la discussion à STM et qu'il est donc très important de connaître l'opinion des conseillers municipaux de Ver à défendre lors des réunions. Elle demande un vote du conseil municipal sur la décision de passer à la taxe incitative.

Vote 14 pour, 3 contre, 2 abstentions.

L.LEDUC DREAN signale que Ver est la seule commune qui soit passée à un ramassage des sacs jaunes tous les 15 jours sans que des containers jaunes ne soient distribués.

POINT 6, DÉLIBÉRATION 4 - RÉFECTION BÂCHE DES TENNIS

La bâche du terrain couvert des tennis a autour de 40 ans, elle a été très abîmée par les différentes tempêtes, a déjà été réparée plusieurs fois et ne peut plus l'être d'après les professionnels. Elle appartient à la commune, et est donc à sa charge.

Le tennis est un club dynamique, qui prend les enfants pour une initiation dès 3 ans. C'est une activité qui ne peut pas disparaître de Ver, les joueurs iraient alors dans les communes avoisinantes.

Un plan de financement de 28 000€ à la charge de la commune sur un total de 150 000€ a déjà été voté, avec des subventions de la Région, du Département.

Un nouvel examen fait apparaître que des travaux complémentaires sur la structure sont à prévoir, pour un montant total de 250 000€. Une réévaluation des besoins réels a permis de réduire le coût à 206 000€. Le Tennis club peut participer par des fonds propres (40 000€) et un emprunt (40 000€). Il reste une inconnue sur la subvention de la Région.

La somme à la charge de la commune peut se monter à 89 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à réaliser ce projet, à solliciter de nouvelles subventions et à signer tous documents nécessaires à sa réalisation.

Vote pour la réfection de la bâche : 18 pour, 1 abstention.

POINT 7 - Rétrocession impasse des Roquettes :

Ce sujet a déjà été abordé dans de précédents conseils, l'impasse a été remise en état par les propriétaires qui se sont prononcés pour ne pas installer d'éclairage public.

Monsieur le maire propose que la commune reprenne l'impasse pour 1€ symbolique, sachant qu'une convention a été signée avec les propriétaires qui s'engagent à ne pas demander à la mairie de travaux complémentaires d'ici 7 ans.

P.ONILLON demande quel est l'état de l'assainissement. Le Maire répond que l'assainissement est collectif à sa connaissance, que ce dossier devrait être connu de l'ancien maire mais que la question donnera lieu à vérification. Ainsi, le vote est reporté.

POINT 8 - SUIVI DES COMMISSIONS DE sécurité :

Les commissions de sécurité pour les bâtiments qui reçoivent du public ont beaucoup augmenté leurs exigences, ce qui entraîne des dépenses pour la commune

- La Bambinière : 10/02/2023 : avis favorable
- Église (02/2023) il faut une alarme incendie, un défibrillateur, prévoir une issue de secours pendant les offices. Par ailleurs la chaudière n'est pas suffisamment isolée (risque d'incendie), il n'y a pas d'accès aux personnes à mobilité réduite.

L'alarme incendie sera installée la semaine prochaine, un défibrillateur sera installé au Manoir (de l'autre côté de la rue), les portes latérales seront munies de barres anti-panique et devront être déverrouillées pendant les offices. La chaudière ne peut plus être utilisée en l'état actuel. Une réflexion est en cours sur la nécessité de modifier le mode de chauffage.

Point 9 - Programme d'investissement :

Après le remboursement des emprunts pour la place Churchill les années précédentes, la commune a maintenant des moyens d'investir. Sont en cours ou prévus :

- Avenue Ailleret : Assainissement, effacement des réseaux, sécurisation piétons, parking, réduction de la vitesse par un plateau au niveau du passage piéton rue Matussièrre subvention obtenue du Département de 163 000 €
- Parc Loisirs/Nature avec desimperméabilisation d'une partie du carrefour : 2^{ème} semestre 2023
- Accueil mairie : création d'un bureau supplémentaire (notamment pour la confidentialité des sujets traités par le CCAS), réhabilitation de l'évier pour la petite vaisselle (café, etc.) ; subvention de l'État obtenue de 40 000€

- Bâche du tennis (voir plus haut)
- Vitraux de l'église : certains ont été déposés et sont en réfection chez le verrier. La repose est prévue en mars ou avril.
- Cimetière : un vote sera demandé prochainement au conseil municipal pour une allée accessible aux fauteuils roulants, un aménagement permettant un meilleur entretien, etc...
- Cale du Paisty-Vert pour l'accès à la mer, nécessaire dans une commune de bord de mer tant pour l'accès des pêcheurs que pour les services de sécurité.
- Chaufferie de la mairie à remplacer.
- Agrandissement de la maison médicale pour l'accueil d'un second médecin vu l'affluence actuelle.
- Tracteur pour les services techniques de la ville.
- Effacement des réseaux à continuer (mais en diminuant le nombre de lampadaires).
- Halte vélos avec bagagerie en bord de mer.

Chaque sujet est discuté lors d'un conseil municipal en vue de son adoption.

POINT 10 - DÉLIBÉRATION 5 - CONVENTION ANNUELLE AVEC LA BRIGADE VERTE

LA CONVENTION AVEC LA BRIGADE VERTE EST À renouveler tous les ans : Monsieur le maire propose de la renouveler dans les mêmes termes et pour le même montant. La brigade verte est notamment chargée de :

- Destruction nids de guêpes, frelons asiatiques, avec une participation financière,
- Boîtage (sur devis),
- Destruction ragondins,
- Récupération des dépôts sauvages « encombrants »,
- Récupération d'animaux errants avec facturation aux propriétaires (frais de déplacement),
- Aide et conseil auprès des élus.

L.MAULNY demande de préciser dans la convention que la demande de destruction des nids de frelons doit se faire à la mairie qui transmettra à la brigade verte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention à l'unanimité

POINT 11 - DÉLIBÉRATION 6 - ADHÉSION MONDEVILLE AU SDEC

Toute nouvelle adhésion au SDEC doit faire l'objet d'un vote au conseil municipal de toutes les communes déjà adhérentes.

La commune de Mondeville demande son adhésion au SDEC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'adhésion de Mondeville au SDEC

POINT 12 - CLOISONS SALLE ST EXUPÉRY :

JB.MAILLARD propose d'adresser à STM qui est responsable des Affaires Scolaires le message suivant :

Il y a plus de 2 ans, il nous a été demandé d'accepter une situation provisoire pour la salle communale St Exupéry afin de donner un peu d'aisance au restaurant scolaire en attendant la création de nouveaux locaux dans un délai proche.

Suite à notre accord, l'espace a été partagé par des cloisons dites « mobiles » (elles ne sont mobiles que pour ceux qui ne les ont jamais bougées). Les associations ainsi que les activités ne peuvent plus utiliser que partiellement la salle, ce qui est insuffisant dans de nombreuses situations.

Il faut donc avoir recours au démontage et déplacement de ces cloisons ainsi que des tables et chaises du restaurant. Cette opération nécessite à chaque fois l'intervention des services techniques de la commune, 3 à 4 personnes compte tenu du volume et du poids. Ces manipulations abîment à chaque fois le sol de la salle et créent une charge supplémentaire de travail et même souvent en dehors des heures des agents.

Cette situation totalement insatisfaisante et annoncée comme très provisoire commence à trop durer et nous ne voyons toujours pas se profiler à l'horizon le projet de ce restaurant promis par notre Intercom.

Nous demandons dans un premier temps le partage des tâches avec les services techniques de l'Intercom, qui a la compétence scolaire et notamment du restaurant scolaire.

Nous proposons donc les termes du contrat suivant :

Nous acceptons encore le partage de la salle, à charge pour les services techniques de la commune de démonter les cloisons à chaque besoin d'utilisation de la salle. Par contre c'est désormais aux services techniques de l'Intercom de remettre en place les cloisons, les tables et les chaises, en temps et en heure pour les besoins de l'école.

Vote pour l'approbation de ce texte à l'unanimité

POINT 13 - DÉLIBÉRATION 7 - Délibération autorisation signature de deux actes notariés entre la mairie et le SDEC

Le conseil est informé que deux protocoles ont été signés entre la mairie et le SDEC Energie :

-en janvier 2019, portant sur l'installation d'une ligne et de deux coffrets électriques sur les parcelles AL 26 et AL 35 (avenue St Gerbold).

-en janvier 2020, portant sur l'installation d'une ligne et un coffret électriques sur la parcelle AV 130 (atelier communal).

Il s'agissait de permettre l'établissement et l'exploitation sur lesdites parcelles, propriétés de la Commune de VER SUR MER, par le SDEC d'installations de lignes et coffrets électriques.

Considérant qu'il est nécessaire d'établir pour chaque dossier un acte notarié à recevoir par Maître Aymeric COURS-MACH, réitérant ces accords.

- Les membres présents autorisent le maire à signer les actes notariés envisagé :

Vote à l'unanimité

POINT 14 - DÉLIBÉRATION 8 - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE
RELATIVE A LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC
DÉPARTEMENTAL

DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE L'avenue du G^{al} Ailleret pour que tous les travaux puissent être synchronisés, le financement restant à la charge du Département pour ce qui le concerne (revêtement de la chaussée).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré mandate le Maire pour signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre le Département et la commune.

Vote à l'unanimité

HOMMAGE à JP. DUPONT

Ce sujet rejoint une question écrite adressée par J.CHANAL.

Monsieur le maire rappelle que la commune et l'équipe municipale ont un grand respect pour la personne et l'œuvre de JP.DUPONT. La proposition de mettre une plaque en son honneur sur la place BYRD ne paraît pas la plus pertinente.

JL.VERET propose de rebaptiser le Chemin des Roquettes, menant de la rue de la Roquette au chemin du Pont Chaussée : Allée Jean-Pierre DUPONT et d'en faire l'inauguration le 1^{er} juillet prochain, jour anniversaire de l'atterrissage/amerrissage à Ver de l'avion America.

Vote :17 pour, 2 abstentions

Questions diverses :

P.ONILLON transmet la question de MC. DEHLINGER sur le fléchage directionnel en place Churchill.

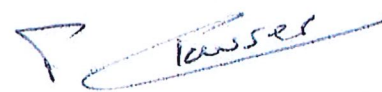
G.MARCIA indique qu'il en a pris note et veillera à ce que le fléchage soit rétabli.

Le Maire,


Jean-Luc VÉRET



La secrétaire de séance,



Pascale CLAUZER